

Kenoff Félix, route de Nouveaux, maisons Leconte-Bailion, fleur. Sept enfants, le recueilli chez lui, son beau-père Simon Guillaume, 64 ans aveugle.  
 Pour Kenoff Félix, 20 fr. à la C. d'E.  
 Pour Sinois Guillaume, — 20 fr. à la C. d'E.

Desfontaines Sophie, 77 ans, rue des Arts, n° 11. — 20 francs à la C. d'E.

Crupelle Florine, 62 ans, rue des Arts, n° 11. — 20 francs à la C. d'E.  
 Ces deux vieilles filles ont toujours vécu ensemble.

Gonce Florimond, 70 ans, demeurant chez son fils, près de la Broadoire. — 30 francs à la C. d'E.

Fievet Louis, 45 ans, maisons Pierre Hus, au-dessus de la ferme Honoré, excellente et nombreuse famille; ordre et propriété. — 30 francs à la C. d'E.

Robert Pierre, 33 ans, imprimeur, chemin du Frénoy, maisons Doves, ménage honnête, 6 enfants, très bien élevés dont 5 vont en classe. — 20 francs à la C. d'E.

Lerbergue Benjamin, 48 ans, ancien tisserand, Haut-Fontenoy, maisons Dhallain, n° 102. 5 enfants, le père toujours malade. Ce ménage a traversé les temps les plus difficiles et s'est toujours conservé dans l'ordre et la propriété, sans jamais mendier. — 30 francs à la C. d'E.

Swaword Joseph, 44 ans, tisserand, Fontenoy, maisons Losfeld, n° 66. Le père toujours malade, a élevé 8 enfants sur 11 ou 12, a consacré l'ordre et la propriété, malgré les plus rudes épreuves; a recueilli sa vieille mère âgée de 80 ans. — 30 francs à la C. d'E.

Tavernier François, 30 ans, tisserand, Fontenoy, maisons Jean Wille, n° 83. Grand ménage, ordre et propriété. 5 enfants. — 10 francs à la C. d'E.

Carton Théophile, 48 ans, tisserand à Blanche-Maille, maisons Bayart-Cuvellier, n° 26. Dix enfants, ordre et propriété. — 30 francs à la C. d'E.

Hugot Rose, 38 ans, tisserand, Fontenoy en face du Réveil du jour, n° 36. 6 enfants dont 3 en classe; maison propre. — 10 francs à la C. d'E.

Douwer Jean-Baptiste, Fontenoy, cour Bi-gotte, n° 13 bis, près du Réveil du jour. 5 enfants dont 3 en classe; maison bien tenue. — 10 francs à la C. d'E.

Bonte Joseph, 42 ans, homme de peine, fort de Messines, n° 26. 6 enfants dont 3 en classe, ordre et propriété. — 15 fr. à la C. d'E.

Carette Louis, près de la chapelle Carette, maison Lagache, n° 71. 6 enfants; maison bien tenue. — 15 francs à la C. d'E.

Peers Constantin-Valentin, 41 ans, tisserand, Fontenoy, cour Pierre Hus, n° 94. 6 enfants dont 2 à l'école, bonne tenue. — 10 francs à la C. d'E.

Janssens Adolphe, 43 ans, tisserand, fort Frénoy, n° 43. 6 enfants, maison bien tenue, ordre et propriété. — 10 fr. à la C. d'E.

Gueldef Louis, 38 ans, jardinier, rue l'Avocat, maison Godeeman, 8 enfants, dont 6 en classe; maison d'ordre. — 20 fr. à la C. d'E.

Delannoy Charles Louis, 66 ans, tisserand, et barbier, rue Latérale, n° 39. 2 enfants très bien élevés, ménage par excellence, maison très propre. — 30 fr. à la C. d'E.

Boët, 53 ans, cour de l'Aigle d'or, 23. Le père atteint de folie, la femme très faible, 3 enfants dont un malade. Mère. — 20 fr. à la C. d'E.

Corbeau Charles, 40 ans, cour de l'Aigle d'Or, n° 6. 6 enfants dont 3 en classe, ordre et propriété. — 20 francs à la C. d'E.

Debaudringhen Prosper, 40 ans, Fosse-aux-Chênes, cour Sinsouillez n° 10. 5 enfants dont deux en classe, ordre et propriété. — 15 fr. à la C. d'E.

Rogé Jules, 36 ans, Fosse-aux-Chênes, cour Boussemart n° 8. 5 enfants, ordre et propriété. — 15 francs à la C. d'E.

Fievet, 37 ans, rue du Fort, maisons Feignaux, 2 enfants bien élevés; maison bien tenue. — 10 francs à la C. d'E.

Destrebucq, 49 ans, maisons au-dessus du nouvel atelier de M. Delattre, avant la rue de la Paix. Le garçon 14 ans, maladif travaillant plus que ses forces.  
 Pour le père. — 10 francs à la C. d'E.  
 Pour le fils. — 10 francs à la C. d'E.

Blomme, 50 ans, fort Mad. Lefebvre, 29, père de famille, remarquable, donnant les meilleurs exemples, deux de ses garçons ont obtenu la médaille au dessin et sa fille est recommandée par les Comités.  
 Pour le père. — 20 francs à la C. d'E.  
 Le fils Henri, 22 ans. — 10 fr. à la C. d'E.  
 Le fils François, 20 ans. — 10 francs à la C. d'E.

La fille Augustine, 16 ans et demie. — 10 francs à la C. d'E.

Tilly Narcisse, 39 ans, chemin du Cul-de-Four, cour Salembier n° 63, a recueilli sa vieille mère, âgée de 80 ans, et l'a toujours soignée avec beaucoup de dévouement, devenue aveugle elle est aujourd'hui à l'hospice; maison d'ordre et de propriété. 4 enfants. — 20 francs à la C. d'E.

Erchelbercq Louis, 36 ans, fleur, chemin du Cul-de-Four n° 48. 7 enfants, l'aîné âgé de douze ans; ordre et propriété. — 15 francs à la C. d'E.

Soubry Jean, 51 ans, Triez St-Joseph, maisons Feret-Duthoit n° 6. Six enfants. Le père souffrant et la femme infirme. — 30 francs à la C. d'E.

Rasson Henri, 33 ans, Triez St-Joseph, cour Vandamme n° 4. 5 enfants. — 10 francs à la C. d'E.

Spal Alfred, 39 ans, Triez St-Joseph, premier maison à droite. 6 enfants, ordre, propriété, excellent ménage. — 15 fr. à la C. d'E.

D'Halluin François, 47 ans, fleur, près la ferme Duthoit, nouvelles maisons rue du Cul-de-Four, 5 enfants; ordre et propriété. — 15 francs à la C. d'E.

Desbouvrie Ferdinand-Louis, 51 ans, tisserand, Basse-Masure, maisons Lagache-Toulemonde n° 134, près l'église des Péres, a recueilli sa vieille mère âgée de 77 ans qui est parfaitement soignée, 2 enfants. — 30 francs à la C. d'E.

Mouzel Louis, 50 ans, ourdisseur, Nouveaunde, maisons Duponchelle, n° 58. 6 enfants, ordre et propriété. — 10 francs à la C. d'E.

Desmarchelier Carlos, 32 ans, près la ferme lembier, maisons Leveugle. Six enfants.

Pour le père. — 10 francs à la C. d'E.  
 Pour le fils Julien. — 10 francs à la C. d'E.

Brulots Narcisse, 66 ans, ancien tisserand, Basse-Masure, cour Lagache-Toulemonde. 2 enfants, père, mère et enfants affligés. — 30 francs à la C. d'E.

Lepers Pierre, Triez St-Joseph n° 27. Six enfants, ordre et propriété. — 15 fr. à la C. d'E.

Dubouquet Pierre, 40 ans, chemin des Loups, 28, le fils Albert, très intelligent en classe.  
 Pour le fils. — 10 francs à la C. d'E.

Poissonnier Jules, 16 ans au Petit-Beaumont, a été élève remarquable en classe et appartient à une famille économe et morale. — 10 francs à la C. d'E.

Dubus Henri, 44 ans, tailleur à la Poterie, d'une mauvaise santé et toutefois a fait instruire ses quatre enfants sérieusement. — 20 francs à la C. d'E.  
 Son fils Agé de 17 ans, est employé au bureau des travaux communaux. — 10 francs à la C. d'E.

Hennion Henri, 42 ans, jardinier à la Poterie. 7 enfants, maison bien tenue. — 15 fr. à la C. d'E.  
 Son fils Alphonse, très bon élève chez M. Faidherbe. — 10 francs à la C. d'E.

Duquenne, tanneur à la Planche-Trouée, excellente famille sous tous les rapports.  
 Son fils Emile, âgé de 12 ans, mérite une récompense. — 10 francs à la C. d'E.

Lingrand Jean-Baptiste, 55 ans, au Tilleul route de Lannoy n° 94, famille excellente au premier chef. — 20 francs à la C. d'E.

Bulat Félix, 12 ans, rue de la Tuilerie 48, excellent petit garçon, bien propre, bien actif, bien zélé et bien sage. — 10 fr. à la C. d'E.

Boulangue Victor, employé au bureau de Conditionnement; élève remarquable par son intelligence, a obtenu la médaille et s'est toujours bien conduit. — 10 francs à la C. d'E.

Bouziu Emile, est un des meilleurs élèves qu'on puisse rencontrer, employé maintenant chez M. Ernout-Bayart, demeure rue Leconte-Bailion. — 10 francs à la C. d'E.

Agache Henri, 39 ans, tisserand au Tilleul, maisons Desprez, près de l'estaminet du Beau-rewart. 7 enfants, maison bien tenue, malgré la grande misère. 20 francs à la C. d'E.

Geysen Xavier, rue St-Honoré 6, se distingue par sa bonne conduite et son exactitude à l'école. — 10 francs à la C. d'E.

Lecomte Joséphine, 13 ans, rue de l'Epitème, se distingue par sa bonne conduite et son application. — 10 francs à la C. d'E.

Salembier Julien, rue des Champs, 48, se distingue par sa bonne conduite et son exactitude à l'école. — 10 francs à la C. d'E.

Nys Maria, 16 ans, se distingue par sa bonne conduite et son application, rue des Champs cour Liagre. — 10 francs à la C. d'E.

Bonte Hubert, rue de l'Alouette, 40, se distingue par sa bonne conduite et son exactitude à l'école. — 10 francs à la C. d'E.

Queche Palmire, 13 ans, chemin de la Maquellerie, se distingue par sa bonne conduite et son application. — 10 francs à la C. d'E.

Crépel Hermance, 14 ans, Triez St-Joseph, maisons Vandamme, 7, se distingue par sa bonne conduite etc. — 10 francs à la C. d'E.

Dupont Céline, 15 ans, Fontenoy, cour Jean Wille, 72, se distingue par sa bonne conduite et son application. — 10 francs à la C. d'E.

**PREFECTURE DU NORD.**  
**CANAL DE ROUBAIX**  
**ACHEVEMENT.**  
**VERSANT DE L'ESCAUT.**

Nous **PREFET** du département du Nord,  
 Grand-Officier de l'Ordre Impérial de la  
 Légion d'Honneur, Commandeur de  
 l'Ordre de Léopold de Belgique.

Vu le décret impérial du 29 juillet 1861,  
 qui a déclaré d'utilité publique les tra-  
 vaux à exécuter pour l'achèvement du  
 Canal de Roubaix;  
 Vu le jugement en date du 29 mai 1863,

par lequel le tribunal de première instance  
 de Lille, a prononcé l'expropriation des  
 terrains et bâtiments à occuper pour l'ex-  
 écution de ces travaux.  
 Vu les pièces constatant que ce juge-  
 ment a été publié, affiché et signifié aux  
 propriétaires dépossédés, conformément à  
 la loi;  
 Vu les actes à nous signifiés à la re-  
 quête de ces propriétaires;  
 Vu le rapport de MM. les ingénieurs des  
 Ponts et Chaussées;  
 Vu l'article 23 de la loi du 3 mai 1841,

**ARRÊTONS :**

Art. 1<sup>er</sup>. Il est offert aux propriétaires  
 ou locataires des immeubles expropriés  
 par le jugement ci-dessus visé, les indem-  
 nités indiquées dans le tableau suivant :

N° DU PLAN	N° DU N°	CADASTRE	NOMS, PRÉNOMS ET DEMEURES		NATURE DES PROPRIÉTÉS	CONTENANCE DES PROPRIÉTÉS	MONTANT DES OFFRES FAITES AUX PROPRIÉTAIRES
			DES PROPRIÉTAIRES.	DES FERMIERS, LOCA-TAIRES, etc.			
28	A 1979		Flipo, sœurs, rentières à Roubaix.	Flipo Hippolyte, aux termes d'un bail verbal.	Verger	22-89	4578
29	A 1980		Flipo Carlos, tanneur à Roubaix.		Verger	06-83	1366
31	A 1986		Droulers, propriétaire à Men.	Leman Louis, aux termes d'un bail verbal, Vandamme J.-B. suivant bail notarié du 9 décembre 1857.	Terre	118-70	2680
30	A 1987		Salembier Denis, cultivateur à Roubaix.		Terre	05-40	1080
33	d 1992				id	22-04	3967-20
35	d 1995				id	08-84	1591-20
37	d 1769				Jardin	09-58	2395
39	d 1774				id	05-91	1477-50
42	d 1742				Terre	49-70	9940
46	d 1727				id	43-10	8620
55	d 1727				id	07-16	1575-20
							30646-10
43	A 1992		Pierre, Amand et Joséphine Delcroix, cultiv. à Roubaix.		Terre	03-21	577-80
44	d 1996				id	02-81	702-50
60	d 1996				id	02-87	717-50
							1997-80
							2916
32	A 1988		Flipo Florimond, à Roubaix.		Terre	16-20	5069
43	A 1749		Virginie Adrien et Françoise Messian, cultiv. à Roubaix.		Terre	50-69	5
44	d 1753				id	05	4368
60	d 1304				Pré	33-60	9442
							488-40
					Jardin	04-07	655-50
					Terre	05-70	3625-95
					id	31-56	4769-85
							4861
							21-44
							06-01
							3388-20
							2048
							1386-60
							01-07
							03-80
							4126-20
							2614-90
							3885-20
							348-80
							817
							1165-80
							5038-80
							96
							76-80
							252
							800-40
							368
							994-40
							14-80
							1324-50
							63
							42
							01-32
							18
							27
							02-14
							40
							09-51
							2393
							42
							8130-50
							517
							16-12
							00-84
							2213
							42
							67-20
							14-75
							3687-50
							04-43
							1335
							18120
							1230
							47
							444
							159
							13947
							35232
							16579-40
							47
							235
							05
							25
							16-16
							8080
							22
							110
							09-49
							5645
							10-00
							5000
							11-19
							5595
							24455
							10730
							03-75
							1875
							13-78
							6890
							12-64
							6320
							75-88
							34146
							47-72
							9544
							78-91
							15782
							15-09
							3018
							54-93
							6946
							16-44
							3288

**SOMMES DISPONIBLES.**

Subside de l'Etat	fr. 240
de la ville	1000
<b>Ensemble</b>	<b>1240</b>

à distribuer 65 familles :  
 37 inscriptions à la Caisse de Re-  
 traite de la vieillesse pour 645  
 41 livrets de la Caisse d'Épargne 595

**Somme égale 1240**

Dans son audience du 3 décembre, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 23 jugements concernant 37 inculpés dont 1 acquitté et 4 condamnés à l'emprisonnement, savoir :

- 1 Galop de cheval dans un lieu habité.
- 1 Police du roulage (abandon de voiture, défaut de plaque et voiture non éclairée).
- 1 Jet d'eaux insalubres dans le canal.
- 1 Divagation de poules dans les champs.
- 1 Chien non muselé.
- 1 Embarras de la voie publique.
- 1 Police des marchés.
- 2 Cabarets ouverts à une heure indue.
- 1 Défaut de batissage de la façade.
- 1 Abandon de cheval.
- 1 Travaux confortatifs à une maison frappée d'alignement.
- 1 Logeage non inscrits sur le registre.
- 7 Tapages nocturnes.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.**  
 Bulletin de la séance du 6 décembre 1863.  
 Sommes versées par 66 déposants, dont 14 nouveaux. fr. 7,624  
 17 demandes en remboursement. 5,946 55  
 Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, directeurs.

**VILLE DE ROUBAIX.**  
**COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.**  
 Mercredi 9 décembre, à 8 h. du soir.  
 1<sup>o</sup> Force magnétique du globe.  
 Aiguilles astatiques. — Mesure de la force élastique du globe par la boussole des intensités.  
 2<sup>o</sup> Lois des attractions et des répulsions magnétiques démontrées par la méthode des oscillations et par la balance magnétique.  
 3<sup>o</sup> Comparaison de la force des aimants faite par les mêmes expériences.  
 4<sup>o</sup> Distribution de la force magnétique dans un aimant.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié à son de trompe ou de caisse, dans la ville de Roubaix, et affiché tant aux portes des églises qu'à celles de la Mairie.  
 Il sera en même temps inséré dans le journal, le *Mémorial de Lille*.  
 Il sera, en outre, signifié par extrait, à chacun des intéressés.  
 Art. 3. — M. le Maire de Roubaix est chargé de l'exécution du présent arrêté en ce qui le concerne.  
 Fait à Lille, le 23 novembre 1863.  
 Pour le Préfet absent,  
 Le Secrétaire-Général délégué,  
 Signé : Ev. BERGOME.  
 Pour ampliation conforme :  
 Le Conseiller de Préfecture faisant fonction de Secrétaire-Général,  
 DES ROTOURS.

**REVUE AGRICOLE.**

Au marché de mercredi, les offres faites en blé par le commerce, ont eu assez d'importance, seulement les affaires ont été fort restreintes et les cours sont restés nominalement les mêmes de 27 à 28 fr. les 120 k., réglés selon la qualité; des blés blancs de choix étaient même tenus à 28 fr. 50.

La culture, malgré l'excès du mauvais temps, était venue à la halle en moins grand nombre peut-être, mais les échantillons ne faisaient pas défaut. Les affaires se sont faites activement : les blés de choix à 27 fr. 50, les bons blés de 27 à 27 fr. 50; les blés ordinaires de 26 à 26 fr. 50. Le tout réglé à 120 k. rendu aux usines de la meunerie du rayon. Ce sont les mêmes prix que ceux pratiqués la semaine dernière.

Les avis qui nous sont parvenus cette semaine accusent de la fermeté à peu près partout, sauf de rares exceptions. Les halles ont eu des approvisionnements moins considérables par suite de la tempête qui a sévi. La ligne de l'Ouest est toujours le point où les affaires ont le plus d'activité : un télégramme que nous avons reçu de Nantes nous indique du calme et la cessation des achats du commerce anglais; mais les ventes faites depuis quatre semaines sont trop importantes surtout en farines, pour que le calme succède instantanément à la fermeté ou à la hausse qui a été la conséquence même de ces achats multipliés. La meunerie de tout l'Ouest a contracté des engagements qu'elle veut remplir; aussi cherche-t-elle à se couvrir en blés, et involontairement par la multiplicité des achats, contribue au maintien des prix de cette céréale.

Le Nord est dans le même cas, et probablement la cession des achats anglais va produire le même effet. La ligne de l'Est est calme, et nul doute que si la baisse se faisait ou sur Paris ou sur la ligne de l'Ouest, la Lorraine, la Champagne, qui n'ont rien emprunté à leur riche récolte, ne subissent une forte dépréciation.

Les avis anglais continuent toujours à nous signaler la hausse des blés sur la majeure partie des marchés agricoles anglais, ce n'est pas sur l'insuffisance de la récolte que l'on se base pour y faire cette fermeté, puisque le rendement des céréales a été supérieur à celui d'une bonne année. C'est donc pour une autre cause que nos voisins ont acheté si précipitamment en France et que, comme contre-coup, le commerce prenait également des céréales sur les marchés. Les places de Liverpool et de Londres; les grands régulateurs du commerce des céréales, ont été constamment fermes. Lundi, Londres nous signalait une avance de 1 à 2 shillings sur les prix de la semaine précédente; Liverpool, sans accuser une hausse aussi accentuée sur le blé, était très ferme.

Les marchés belges ne présentent aucun intérêt. Les cours sont bien tenus, mais les affaires sont limitées aux besoins locaux.

(Ext. du *Moniteur de l'Agriculture*).

**BULLETIN FINANCIER.**  
 7 décembre 1863.

Quelques achats viennent améliorer les cours